

## Le 4 juillet 1769. Desroches et Poivre au ministre

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/24, f°74.

---

---

A l'Isle de France le 4 juillet 1769

N°11. Papier monnaie.

Monseigneur,

Aussitôt après l'enregistrement de l'édit portant création de deux millions de Papier monnaie, nous avons travaillé à faire circuler cette nouvelle espèce qui peut et doit être d'une grande utilité à la colonie ; mais qui, sans le zèle unanime qu'elle a témoigné, aurait souffert de grandes difficultés, par les inconvénients insurmontables que nous avons éprouvés.

1° En supposant que M. Poivre, M. Ardibus et le trésorier fassent 3000 signatures par jour<sup>1</sup>, il faut 128 jours pour que les papiers que *le Sphinx* a apportés soient en état de paraître dans le public. On y a suppléé autant que l'on a pu ; mais nous ne pouvons pas dissimuler que le bon esprit des habitants et leur obéissance aveugle aux ordres du Roi ont plus aplani de difficultés que tous les moyens que nous avons employés.

2° Tous les billets étant d'une même forme et d'une même grandeur, et les négresses qui seuls portent des denrées au bazar et qui en achètent une grande partie, ne sachant pas lire, ne peuvent pas distinguer un papier de 120 livres de celui de 10 sols.

Cet incident a interrompu le marché pendant quelques jours. Rien n'y est venu. Nous devons encore, Monseigneur, vous rendre compte que cela n'a excité aucun murmure. Chacun s'est passé, sans en dire mot, des objets de seconde nécessité et même tenant de bien près à la première. C'a été un motif de plus pour nous de recourir au remède.

Nous avons d'abord publié que l'on ne porterait au bazar que des papiers de 10 sols, par ce moyen les Noirs et négresses ne pouvaient pas être trompés. Nous avons enfin été forcés de contre-marquer au dos de trois marques distinctives, et dont les différences sont sensibles aux yeux des hommes les plus grossiers, les papiers de 10 sols, ceux de 20 sols, et ceux de 40 sols. Nous avons cru indispensable de prendre ce parti et nous n'avons pas cru nécessaire de l'étendre au-delà, puisque les billets de cette valeur suffisent pour les affaires des gens qui ne savent pas lire et qui ne seront pas tenus à en recevoir d'autres.

Aussitôt que toutes les signatures seront finies, nous feront, Monseigneur, éteindre et supprimer les 510 mille billets créés en 1766, même avant l'arrivée du second envoi des nouveaux billets, si cela nous est possible.

Nous sentons avec combien de raison vous craignez la concurrence et l'agiotage des monnaies d'or et d'argent. Nous avons sans cesse les yeux ouverts sur cet objet important. C'est un trafic funeste pour la colonie et pour l'Etat, mais bien difficile à empêcher.

Nous vous supplions à cet égard de nous autoriser au parti que nous sommes résolus de prendre au premier fait constaté d'une pareille contravention. Nous ferons embarquer les coupables de quelque qualité et condition qu'ils soient par le premier vaisseau partant pour l'Europe et nous l'enverrons devant vous pour être jugé et puni.

Nous devons aussi, Monseigneur, vous informer qu'il y a déjà dans l'île des gens venus d'Europe avec des piastres pour porter le coup mortel à la colonie. Vous songez bien que nous ne les connaissons pas encore, mais leur plan est de retirer des lettres de change et de les négocier sous des

---

<sup>1</sup> Poivre avait déjà été confronté à ce pensum de milliers de billets à signer à son arrivée. (Base docu=> Le 30 novembre 1767- Poivre au ministre: les monnaies.)

noms anglais ou de quelqu'autre nation étrangère. N'est-il pas possible que vous préveniez cet inconvénient vis-à-vis des ministres étrangers.

M. Poivre ne délivrera certainement des lettres de change que pour du papier.

Nous aurons l'honneur de vous représenter dans une autre lettre la nécessité d'augmenter les fonds que vous voulez nous envoyer en piastres. Celle-ci répond aux deux dont vous nous avez honoré les 15 août et 26 octobre dernier.

Nous sommes avec respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

Le Ch. Desroches      Poivre

Au Port Louis Isle de France

Le 4 juillet 1769

\* \* \*